



Ref : CA2018/25

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2018

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PROVISION POUR GROS ENTRETIEN
OU RÉVISIONS (GER) POUR LA PÉRIODE 2018/2023**

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **06 avril 2018** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3,

Vu l'instruction N° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 « Passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs »

Vu le recueil des normes comptables- norme n°6 – « Les immobilisations corporelles (04/2015) »

Vu l'instruction Commune « Fascicule 6 : Modalités de comptabilisation des immobilisations corporelles (04/2016) »,

Vu la délibération n°CA2016/94 du 21 octobre 2016 portant approbation du plan de provision pour gros entretien ou révisions (GER) pour la période 2016-2021,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Entendu l'exposé de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** le plan de provision pour gros entretien ou révisions (GER) sur la période **2018-2023**, tel que présenté en document annexé à la présente délibération (cf. un document ci-joint).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 avril 2018.

Nombre de membres présents	25
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 17/05/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/04/2018